

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS EMPLOI (CAE)

<i>Critères d'éligibilités</i>	<i>Caractéristiques</i>
<i>EMPLOYEURS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Collectivités territoriales et personnes morales de droit public ♦ Organismes de droit privé à but non lucratif ♦ Personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public ♦ Structures d'Insertion par l'activité économique
<i>BENEFICIAIRES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Demandeurs d'emploi inscrits depuis 24 mois en accompagnement ou appui social ♦ Bénéficiaires de l'API (Allocation Parent Isolé) ou RMI (Revenu Minimum d'Activité) ♦ Travailleurs handicapés reconnus COTOREP
<i>DUREE (Contrat et temps de travail)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ CDD de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois ♦ Contrat à temps partiel de 20h/semaine minimum ou temps plein
<i>REMUNERATION (Minimum)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ SMIC horaire ou minimum conventionnel
<i>AVANTAGES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aide mensuelle de l'Etat, fixée par arrêté du préfet de région dans la limite de 95 % maximum du SMIC ♦ Exonérations des cotisations et contributions patronales URSSAF, exonération de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la taxe au titre de l'effort de construction
<i>OBLIGATIONS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ L'employeur est tenu de respecter la convention signée avec l'ANPE dans le cadre du CAE précisant les actions d'orientations professionnelles, d'insertion et de formation prévues en faveur du salarié. ♦ Le salarié bénéficie des mêmes dispositions applicables aux salariés de l'entreprise

Pour l'élaboration de votre dossier ou pour toute information complémentaire, contacter :

L'ANPE

74 boulevard Victor Hugo
78130 Les Mureaux

Tél : 01 30 22 90 90